



A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 22 juin 2023

**Question de Madame Pauline Blanc, déposée le 18 janvier 2023 « Quel bilan des subventions aux abonnements TL ? »**

**Rappel**

« La présente question écrite a pour but de questionner la Ville sur le bilan 2022 de l'octroi des bons de réduction aux abonnements Mobilis.

La Ville de Lausanne attribue des bons de réduction pour des abonnements de transports publics Mobilis (1) aux personnes à la retraite, (2) aux bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI, (3) aux jeunes en formation et (4) aux habitantes et habitants des zones foraines.

La Ville dit ainsi apporter un soutien financier aux personnes dans le besoin. Pour les habitantes et habitants des zones foraines, il s'agit de « gommer » la différence de prix, en comparaison aux abonnements des personnes résidant au centre-ville de Lausanne, résultant de la nécessité de payer une troisième zone.

Quel bilan 2022 pour ces bons de réduction ? ».

**Préambule**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2022, la mesure 49 du Plan climat « pour des transports publics moins chers » entrainé en vigueur. Les ayants-droit (personnes à la retraite, bénéficiaires des prestations AVS/AI, jeunes en formation et habitantes et habitants des zones foraines) ont été informés au préalable par un courrier présentant la mesure et les démarches à entreprendre pour obtenir un bon de rabais à faire valoir à l'achat d'un abonnement Mobilis annuel deux ou trois zones.

Notons que depuis 2010, les écoles distribuent des bons de rabais aux écoliers et écolières ainsi qu'aux jeunes jusqu'à vingt ans. A la rentrée 2022, 13'350 enfants et jeunes ont reçu un bon, 10'172 en ont profité.

## Réponse de la Municipalité

### **Question 1 : Quel est le montant financier des bons de réduction effectivement utilisés en 2022 (charges, produits, total) ? Et quel montant financier pour chaque catégorie de bénéficiaires (charges, produits, total) ?**

Au 31 décembre 2022, le montant financier de l'ensemble des bons effectivement utilisés s'élevait à CHF 3'583 millions, les émoluments encaissés à CHF 422'000.-, pour une dépense totale de CHF 3'161 millions.

Le montant des bons octroyés aux bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI, (rabais 100%, CHF 80.- d'émolument) s'élevait à CHF 2'546 millions, les recettes des émoluments à CHF 287'000.-, pour une dépense totale de CHF 2'259 millions.

Le montant des bons octroyés aux personnes à la retraite hors PC AVS/AI (rabais 50%, CHF 40.- d'émolument) s'élevait à CHF 735'000.-, les recettes des émoluments à CHF 88'000.- pour une dépense totale de CHF 647'000.-.

Le montant des bons octroyés aux jeunes en formation (rabais 50%, CHF 40.- de participation) s'élevait à CHF 287'000.-, avec des émoluments de 48'000.- pour une dépense totale de 239'000.-.

Le montant des bons octroyés aux habitantes et habitants des zones foraines qui ne répondent pas aux critères de réduction ci-dessus s'élève à CHF 15'000.-.

### **Question 2 : Combien de personnes à Lausanne, dans chaque catégorie de bénéficiaires, pourraient bénéficier de bons ? autrement dit, quelle est la part de la population lausannoise qui entre dans chaque catégorie de bénéficiaires ? et quel montant cela représenterait ?**

Au lancement de la mesure, début juin 2022, 25'371 personnes faisaient partie des différentes catégories d'ayants-droit de la mesure. Parmi elles, on comptait :

- 14'181 personnes ayant atteint l'âge de la retraite hors PC AVS ;
- 7'261 bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI, dont 4'125 personnes à l'âge de la retraite, 2'895 adultes âgés de 25 à 64/65 ans et 241 jeunes de 20 à 24 ans ;
- les jeunes Lausannoises et Lausannois âgés de 20 à 24 ans en résidence principale à Lausanne, sont au nombre de 7'401. Sur la base de l'enquête fédérale sur la population active, on estime à 40% la part des jeunes en formation dans cette classe d'âge, soit 2'812 jeunes. C'est sur ce chiffre que se base le suivi de la mesure ;
- 1'117 habitantes et habitants des zones foraines qui ne répondent pas aux critères de réduction ci-dessus.

Ces catégories regroupent 25'371 personnes, soit 21 % des Lausannoises et Lausannois de plus de 20 ans.

Si l'ensemble des ayants droit potentiels utilisaient un bon de rabais, cela représenterait un montant total de CHF 16 millions.

Si on ajoute les 13'350 enfants et jeunes du dispositif écoles, on arrive à un total de 38'721 personnes pouvant potentiellement bénéficier d'un bon de rabais soit 26% de l'ensemble des Lausannoises et Lausannois.



### **Question 3 : Combien de personnes, dans chaque catégorie de bénéficiaires, utilisent effectivement les bons ?**

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2022, 7'223 personnes ont utilisé un bon de rabais pour acheter leur abonnement soit

- 2'191 personnes ayant atteint l'âge de la retraite hors PC AVS, soit 15% des ayants-droit de cette catégorie ;
- 3'528 bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI soit 49% du total des bénéficiaires de PC AVS/AI. Dans les sous catégories, on constate que 46% des 4'125 bénéficiaires des PC AVS/AI à l'âge de la retraite, 52% des 2'895 bénéficiaires âgés de 25 à 64/65 ans et 63% des 241 jeunes de 20 à 24 ans aux PC AVS/AI ont pu bénéficier d'un abonnement annuel Mobilis 2 ou 3 zones avec un émolument CHF 80.- ;
- 1'208 jeunes en formation âgés de 20 à 24 ans, soit 43% de la population de référence ;
- 74 habitantes et habitants des zones foraines qui ne répondent pas aux critères de réduction, soit 7% de la population de référence.

### **Question 4 : La Ville se satisfait-elle de ce résultat 2022 ?**

La Municipalité est satisfaite de ce résultat. Après six mois de mise en œuvre, 28% des bénéficiaires potentiels ont profité du bon qui leur a été offert. Selon les catégories mentionnées ci-dessus, le taux d'utilisation monte jusqu'à 63%. De leur côté, les tl ont enregistré 32% de nouveaux abonnés et abonnés par rapport à l'année précédente.

Ces chiffres montrent que la mesure a rencontré son public. Par son succès, elle contribue à la lutte contre le dérèglement climatique en favorisant le transfert modal et elle renforce le pouvoir d'achat des publics concernés. En outre, en facilitant les déplacements, elle renforce l'autonomie et le maintien du lien social notamment des séniors.

### **Question 5 : La Ville entend-elle modifier les procédures d'octroi de ces bons (manière d'informer la population concernée, émoluments, etc.) ?**

La Municipalité vise à améliorer l'information et le dispositif afin que le plus de monde possible puisse profiter de cette offre. Le travail de communication de la mesure auprès du grand public et des publics concernés se poursuit. Des mesures sont prises afin de réduire les files d'attente lors du renouvellement des commandes de bons, notamment en incitant les ayants-droit à anticiper leur commande et en les formant aux outils numériques afin d'augmenter la part de commandes en ligne. Ces démarches se font en pleine collaboration avec les tl qui sont un partenaire essentiel de ce dispositif.



De plus, la Municipalité a pris d'autres mesures afin que les utilisateurs et utilisatrices des transports publics résidant en zones foraines, qu'ils soient abonnés et abonnés ou non, bénéficient des mêmes prix que les personnes habitant dans les zones Mobilis 11 et 12. Le rapport-préavis N°2023/32 du 22 juin 2023 présente ce développement.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Pauline Blanc.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 22 juin 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter